

# **UNDT/2023/010, Barrios Borja**

## Décisions du TANU ou du TCNU

La mise en place du groupe d'enquête, comme l'exige la loi, rend la demande sans objet.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté le fait que le défendeur n'ait pas mis en place un groupe d'enquête conformément à la circulaire ST/SGB/2019/8 (concernant la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus de pouvoir).

## Principe(s) Juridique(s)

La mise en place d'un groupe d'enquête, comme l'exige la loi, rend la demande sans objet.

## Résultat

Appel rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Barrios Borja

## Entité

MINUSCA

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2023/006

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

27 Fév 2023

## Duty Judge

Juge Buffa

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporal (ratione temporis)

Compétence / recevabilité (TANU)

## Droit Applicable

PNUD Règlement de procédure